L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 18 FEVRIER 1836.

L'affaire de Whitaker, accusé de meurtre sur la personne de Owen Murphy, a été terminée hier à la cour criminelle. Les procédures étant achevées, et le juge ayant présenté sa charge, le juri s'est retiré dans un appartement séparé, d'où il est revenu deux heures après avec un verdict de culpabilité. De culpabilité! à ce terrible mot nous sentons la plume échapper de nos doigts des larmes viennent mouiller nos paupières, e notre cœur vivement ému se refuse à d'autres sentimens que ceux de la douleur. Et comment n'éprouverions nous pas les sensations les plus affligeantes lorsque témoin comme nous l'avons été du drame dont le dénouement s'est accompli hier, nous avons vu, tout ce qu'il a coûtait à la société representée par ses mandataires légaux, pour punir un délit commis contre ses lois et maintenir, par un exemple frappant, le bon ordre, la justice et l'harmonie au sein de la population Louisianaise! Combien est grand le sacrifice qu'exige la patrie de quelques uns de ses membres appelés par elle à appliquer la loi au crime de meurtre, lorsqu'il faut à ces derniers étouffer dans le fond de leurs cœurs tout sentiment d'humanité, de charité, d'amour de leurs semblables, pour ne laisser voir en eux que des statues vivantes, des êtres impassibles et froids comme la loi elle même dont il sont les organes et les ministres! Ah! ce sacrifice doit être immense, si nous en jugeons par ce que nous éprouvons nous même en ce moment! Malheureux donc le pays où le citoyen se voit exposé à de si cruelles épreuves! malheureux le pays où l'homme peut se laisser entraîner par ses passions jusqu'au point d'obliger les cours de justice à se transformer en tribunaux de deuil et de mort! Pourquoi faut-il que la population entière ne se soit pas trouvée présente aux procédures de cette affaire! Quelle grande leçon n'y eût-elle pas retirée! leçon terrible mais en même tems salutaire en ce qu'elle a pour but de graver fortement dans tous les cœurs que, dans un Etat comme le notre, il ne doit régner qu'une seule religion, celle des lois; qu'une seule morale, celle qui découle de la loi, qu'un seul amour, celui de la justice et de l'équité, qu'une seule devise, celle qui se trouve consignée dans la plus belle de toutes nos lois naturelles, NE FAIS JAMAIS A AUTRUI CE QUE TU NE VOUDRAIS PAS QU'IL TE FUT FAIT.

Le Conseil de Ville, dans sa séance d'hier, a adopté une résolution pour accepter la démission de M. Pilié, comme voyer de la ville. Dans notre prochain numéro nous donnerons le rapport de la séance.

Un passager arrivé de St. Thomas à Philadelphie, a rapporté que dix vaisseaux de ligne français étaient entrés à la Guadeloupe.

A une assemblée du comité chargé de recevoir les souscriptions au profit des veuves et orphelins des victimes du massacre, entre Tampa Bay et Fort King, dans la Floride, M. Robert Layton, nommé trésorier, présenta le rapport suivant:

Sommes versées par les différens membres du comité:

L. Morris.	$115
Robert Layton,	252
Frederick Beekman,	200
Alexandre Prieur,	435
John Culbertson,	571 69c
Martin Gordon Jr.	40
John H. Holland	55
Francis Bureau,	73
Total	$1,741 69

Le comité de distribution, composé de messieurs J. H. Holland, Layton et Gray ayant rendu un compte satisfaisant de l'emploi de cette somme—conformément aux vues de l'assemblée qui avait voté la souscription, il est résolu que les membres sont dispensés de toute réunion ultérieure et que le comité s'ajourne indéfiniment.

Par la goëlette Henry, capt. Grimes, arrivée de la Havane en 8 jours, nous avons reçu nos liasses régulières du *Diario de la Habana* et du *Noticioso y Lucero*. Nous n'avons pu y trouver aucune nouvelle de la Péninsule qui offrit le moindre intérêt. S'il faut s'en rapporter au nombre des navires qui se trouvent dans le port de la Havane, la situation de cette île doit être très prospère. Nous avons compté, sur la liste des bâtimens en charge avertis dans le *Noticioso y Lucero* du 5 Février, 30 Navires, 120 Bricks et 23 Goëlettes.

PRIX COURANT DES MARCHANDISES ETRANGERES.

Ris.........7 cts. la livre.
Farine de la Nlle Orléans..$18 " le baril.
do. du Nord.....18 50 "
Saindoux de la N. O. de "12 " à 14 50 le quintal.
do. du Nord......15 " " "
Lard N. O. mess......"17 le baril.
Lard du Nord "......"18 "
do. clear "......"24 "
Chandelles de suif......"17 le quintal.
do. blanc de baleine "44 do

MARCHANDISES DU PAYS.

Sucre mélangé....de 11 à 15 réaux et $1 41 à $1 16½
Sucre blanc.....de 15 réaux à 16 réaux.
do terré.......11 "
Café 1re qualité....de $13 à 14 50 le quintal.
do 2me do ....de "11 50 à 12 50 do.
do 3me do .....de "10 50 à 11 do.
Triage.......... " 9 à 10

Nous publions ci-après un article qui nous a été communiqué, sur les récoltes des Cotons aux Etats-Unis. Nous croyons le sujet y est traité d'une nature assez importante pour les Etats-Unis pour attirer l'attention de nos lecteurs, d'autant plus qu'il s'accorde avec l'opinion des planteurs et de ceux qui ont opéré jusqu'ici dans l'article. Il nous suffira de dire que l'auteur est un homme qui depuis longues années est habitué à ce genre de travail, et qu'il n'y a aucun doute sur l'exactitude de ce qu'il avance.

Récoltes de coton aux Etats-Unis.

On a certainement exagéré au début de la campagne des cotons, l'immense production des récoltes. Bien des personnes séduites par un tems très propice au ramassage pendant l'automne dernier, se sont laissées entraîner à croire qu'elles s'éléveraient à 14 à 15000 mille balles. On assurait que les Etats de l'Atlantique, celui de l'Alab., enfin tous les Etats du Sud, produiraient outre mesure. Sur quoi reposent ces assertions? sur des on-dires, tels qu'en est aujourd'hui réduit à en reproduire, pour ceux qui sent actuellement d'une opinion contraire.

Il nous semblera toujours à nous, matériellement impossible, que, d'une année qui a produit 1250 mille balles, à une autre suivante qui atteindrait 1500 mille balles, il y ait une immense distance à franchir, et nous restons toujours convaincus, que jusqu'à ce que les bras n'augmentent en proportion de la culture, il sera fort difficile, quand bien même les récoltes pourraient s'élever à ce chiffre, que les planteurs fussent en mesure d'avoir le tems de pouvoir les ramasser pendant la campagne, sans qu'ils aient à craindre de subir l'intempérie des saisons, qui doit en détruire au moins une partie faute de bras pour un prompt ramassage. Aussi nous sommes nous toujours tenus en garde contre une estimation que nous avons regardé comme exagérée, et sommes-nous restés d'opinion, en admettant que les récoltes tinssent ce qu'elles promettaient; que le chiffre de 1400 mille balles, donnant pour cette année un excédent de 150 mille balles sur l'année dernière, nous paraissait une assez forte augmentation pour la production des cotons. Ceux qui étaient d'un avis contraire, ont ils de meilleurs argumens à nous opposer; nous ne le croyons pas. Tout n'était chez eux comme chez nous, qu'une impression qu'ils recevaient des avis assez généralement répandus.

Maintenant nous sommes arrivés à peu près à la moitié de la saison cotonnière qui dure ordinairement pendant huit mois.—4 mois sont écoulés? quelles ont été les réceptions sur les marchés du Sud comparées à celles de l'année dernière—D'après les dernières revues des places du Sud, elles s'élèvent.

		1835—36		1834—35
N. Orléans,	5 fev. à	234,000 balles	contre	319,000 b.
Mobile,	6 fev. à	104,000 balles	contre	128,000 b.
Savannah,	21 janv.	108,000 balles	contre	107,000 b.
Charleston,	23 janv.	114,000 balles	contre	104,000 b.
Florides,	20 déc.	6000 balles	contre	5000 b
Virginie,	do.	9000 balles	contre	7000 b.
Total		575,000 balles	contre	670,000 b.

		1835—36.	
N. Orléans,	5 fev.	Dim. 85,000—aug.	
Mobile,	6 fev.	" 24,000—aug.	
Savannah,	21 janv.	" "	1000
Charleston	23 janv	" "	10,000
Florides,	20 déc.	" "	1000
Virginie,	do.	" "	2000
		109 000	14,000
		14,000	
Diminution		95,000 balles.	

Déjà donc aux époques de cette année où nous sommes parvenus, loin d'avoir un excédent en raison de l'augmentation présumée des récoltes, il y a une diminution générale de 95,000 balles dans les réceptions jusqu'à présent, comparées à celles de l'année dernière; et pour arriver seulement à combler le déficit sur 1835, il faudra ajouter pour atteindre la même quantité, 95 mille balles en plus à recevoir. Nous savons bien que l'on nous objectera que jusqu'ici les planteurs n'ont envoyé sur les marchés d'exportations, qu'une faible partie de leurs récoltes. et qu'ils manœuvrent dans le but de ne pas les surcharger, pour maintenir les prix. Mais ce calcul de leur part peut-il être parfaitement exact? Nous le concevrions encore si les réalisations s'opéraient difficilement et à de bas prix; mais il en est tout autrement, et à la Nouvelle-Orléans et à la Mobile, sur ces deux marchés, n'obtiennent-ils pas des prix élevés et nous appercevons nous que les ventes arrivent pour cela avec plus d'abondance?—Non certes le désir de beaucoup de gens les planteurs garderaient la majeure partie de leurs récoltes, pour ne les envoyer qu'au printems et pendant l'été. Nous persistons à croire cette assertion inexacte, ou au moins exagérée. Nous pensons bien certainement qu'ils n'envoient pas tous leurs récoltes maintenant, mais s'imaginer qu'ils agissent tous dans le même sens, dans l'apercevoir que plus tard ils se nuiraient les uns aux autres, et ensuite qu'ils résistent à profiter des cours de 15 à 18 cents, voilà ce qui ne nous semble pas admissible.

Notre opinion certainement, est que, pour le tems qui reste à courir pour terminer la campagne, les réceptions seront plus abondantes qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent; mais s'attendre aujourd'hui que des masses devront nous parvenir d'ici la fin de juin, terme ordinaire de fermeture pour la saison, voilà ce que nous ne pouvons admettre.

Et en effet l'évaluation de récoltes devant atteindre 1500,000 balles, étant maintenant mise de côté, nous la laisserons de....

Parlons de celle de 1400,000 balles, auxquelles des personnes pensent qu'elle [illegible] et disons:

575,000 balles ont été reçues jusqu'alors, il faudrait donc pour atteindre 1400 mille balles, recevoir 825,000 balles; et nous le demandons, à l'époque où nous sommes, quand dans la première moitié de la saison, nous n'avons reçu que 575,000 balles, peut-on croire que quand bien même les récoltes s'éléveraient à 1400 mille balles, nous ayons le tems de recevoir 825,000 balles en 4 ou 6 mois, nous ne le pensons pas.

Comment se fait-il que pour une récolte évaluée à 1400 mille balles, les états de l'Atlantique qui doivent produire au moins 560 mille balles, n'ont encore reçu que 234 mille balles, et ne donnent qu'une augmentation de 18000 balles pour 550000 annoncées.

Mobile qui doit fournir 250 milles balles, contre 198 m balles l'année dernière, n'a encore reçu que 104,000 contre 124,000 l'année dernière, présentant un déficit de 24,000 balles.

Et la Nlle.-Orléans que l'on croit encore devoir fournir 500,000 balles, lorsque l'on avait annoncé que cette place exporterait au moins 550,000 balles, n'a reçu que 234,000 balles, contre 319,000 l'année dernière, présentant jusqu'à présent l'énorme différence de 85,000 balles

Enfin la Floride, que l'on calcule devoir recevoir 75,000 balles, n'a encore reçu dans ses ports que 6000 balles—et l'on ne veut pas tenir compte ici que la guerre avec les Indiens, en admettant que les récoltes soient les mêmes que l'an dernier, empêchera certainement une bonne partie des cotons d'arriver aux marchés d'exportations.

Tout ce-ci ajoutera-t-on est l'effet d'un complôt général tramé par les planteurs pour ne pas encombrer les marchés de cotons. Mais les croit-on si ignorants de leurs intérêts, si peu éclairés sur leur véritable position, ne viennent-ils pas eux mêmes constamment pour la plus part vendre leurs récoltes, et les beaux prix qu'ils en obtiennent depuis deux mois, ne sont ils pas de nature à les engager à en profiter, pour tout ce dont ils pouvait disposer;—et encore, en attendant parler d'aussi fortes récoltes, et de l'unanimité des intentions qu'on leur prête, de ne vouloir envoyer le gros de leurs produits qu'au printems et pendant l'été; ne s'appercevraient-ils pas, d'après ce qu'on leur repète, que si le fait était vrai, ils nuiraient à leurs intérêts en envoyant plus tard tous ensemble, et pense-t-on qu'au moins un bon nombre d'entre eux, ne sont pas gens à profiter d'un avis aussi sensé, d'envoyer pendant qu'ils obtiennent d'aussi beaux prix. Nous le disons, nous croyons qu'on s'est exagéré l'importance de leurs récoltes,—nous ne sommes pas nous mêmes pour une diminution de récoltes cette année sur celles de l'année précedente, nous croyons même à une augmentation; mais d'après ce qui se passe depuis quelque tems, sans faire cause commune avec les planteurs, et sans partialité, notre conviction est, que les récoltes seront loin d'atteindre 1400 mille balles.

L'estimation que nous en faisons, par suite de tout ce qui se passe autour de nous, et par les renseignemens que nous avons, nous porte à croire à une récolte de 1200 à 1325,000 balles, établissant une augmentation de 50 à 75 mille balles sur l'année dernière.

Nous évaluons donc:-

A 550,000 balles, les Etats de l'Atlantique, contre 4193,000 l'année dernière, et en ceci nous croyons caser plus haut que plus bas. Augusta qui alimente en grande partie les marchés de Savannah et Charleston reçoit des planteurs les cotons par wagons, et l'on a profité des beaux jours de l'automne pour envoyer de bonne heure, plus tard les chemins devenant souvent impraticables: aux dernières nouvelles le stock diminuait chaque jour d'avantage.

A 50,000 balles, la production de la Floride, et c'est faire une part très large, quand on pense que la guerre qu'une partie de cet état soutient avec les Indiens, empêchera très probablement ces quantités d'arriver en tems aux lieux d'expéditions.

A 220,000 balles, les réceptions de Mobile, contre 198,000 l'année dernière,—tous nos avis nous confirment dans cette idée, et l'on ne diffère plus que sur 10,000 balles dans l'estimation la plus exagérée.

A 480,000 balles, les exportations de la N.-Orleans—et si l'on considère la diminution que donneront cette année le North Alabama et le Tennessee, par suite des gelées d'Octobre et de Novembre derniers, que l'on n'estime pas à moins de 60,000 balles selon les uns et de 50,000 balles selon les autres; laissant encore pour les Etats de la Louisiane et du Mississippi, et ce dernier état qui a dit-on souffert, voire même la légère augmentation que produiront à ce que l'on avance, les deux Etats du Texas et d'Arkansas qui sortent à peine de terre, (sans que l'on veuille encore tenir compte de la guerre qui ravage le Texas,) laissant encore di sons nous, une augmentation de près de 25,000 balles dans les états autres que le North Alabama et le Tennessee.

1300,000 balles ensemble.

Toutes ces inductions nous portent donc à croire que les récoltes générales n'atteindront guères au-delà de 1300 à 1325,000 balles, et si-après les raisons militant en faveur de notre opinion, on vient à nous dire que nous nous trompons, nous dirons à ceux-ci, mais quels meilleurs raisonnemens avez vous de votre côté à nous opposer. L. F.

SENAT DE LA LOUISIANE.

SEANCE DU MERCREDI 17 FEVRIER.

M. Bossier, au nom du comité spécial chargé d'examiner le bill qu'il a présené relativement aux impositions dans la paroisse des Natchitoches, le représente sous la même forme.

Il subit une troisième lecture et est adopté.

M. Cuny présente un acte pour amender les actes relatifs à la comp. du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Nashville. Ses dispositions principales sont que l'Etat est autorisé à souscrire au capital de ladite compagnie pour une somme de $500,000 et que les directeurs feront un appel de fonds aux actionnaires

M. Moore propose de rejeter ce bill. Après quelques remarques de M. Cuny, il retire cette motion.

Le bill subit une première lecture.

La Chambre des Représentans fait demander au Sénat une conférence sur l'amendement aux résolutions adoptées pour la convocation à Washington d'une assemblée des membres du Congrès opposés à l'abolition de l'esclavage. Le Sénat y consent et le président nomme messieurs Bossier, Cuny et Hoa.

La résolution pour accorder au colonel Smith un congé pour toute la durée de la campagne de la Floride, est lue une première fois.

Le bill supplémentaire aux actes pour incorporer la compagnie de Carrollton est lu une première fois et sur motion de M. Hoa, porté à l'ordre du jour pour la séance suivante.

Le bill pour amender les codes civil et de procédure, porté à l'ordre du jour, est pris en considération.

M. Landry propose une section additionnelle pour autoriser l'héritier présomptif à la succession de mineurs à agir comme tuteur.—Adopté.

Le bill subit sa seconde lecture.

La Chambre des Représentans transmet une résolution au Sénat, pour fixer l'élection des directeurs de la banque des Citoyens à 1 heure de ce jour.

M. Johnson propose de prendre cette résolution en considération afin que les membres qui composent le comité chargé de visiter le pénitentiaire et les travaux de la compagnie du chemin en fer de Clinton et Port Hudson, puissent voter.

M. Landry est opposé à la prise en considération; la motion est rejetée.

Le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Livingston, passe à une seconde lecture, et sur motion de M. Moore, à une troisième—Il est adopté.

Le bill supplémentaire aux actes relatifs aux écoles publiques de la Nouvelle-Orléans est adopté. Les dispositions principales sont l'élection bisannuelle des directeurs, qui commenceront en 1837; élus en novembre, ils entreront en fonctions en décembre.—Les professeurs seront élus annuellement en décembre, et entreront en fonctions en janvier.

Le bill pour régler le jury de police de la paroisse des Rapides est ajourné sur motion de M. Cuny.

L'acte pour déplacer le siège de la justice de Russelville, dans la paroisse de Claiborne est adopté.

Sur motion de M. Hoa, le Sénat prend en considération et adopte la résolution pour demander à l'avocat général son opinion sur le droit de la Législature d'examiner les livres et opérations de la Banque du Commerce.

Le bill pour incorporer la compagnie du chemin en fer de Springfield et Liberty passe à une seconde lecture.

M. Hoa propose de substituer $5, à $1, somme exigée des souscripteurs comme premier paiement de leurs actions, La Législature doit être assurée que cette compagnie commencera ses travaux et qu'elle ne sera pas dans la nécessité de s'adresser à l'Etat pour obtenir une allocation à titre de secours.

M. Moore s'oppose à cet amendement, qui est cependant adopté à une majorité de 7 voix contre 5.

M. Hoa propose de rejeter la section qui autorise la direction des travaux publics à souscrire pour 200 actions du capital de cette compagnie. L'honorable sénateur pense que la Législature ne doit déléguer à aucune compagnie le pouvoir de souscrire; encore moins à la direction des travaux publics, dont la conduite dans les améliorations intérieures n'a pas su augmenter la confiance publique.

M. Moore pense qu'il ne peut y avoir aucun mal à dire que la direction souscrira, si elle le juge convenable ou avantageux. C'est là le sens de cette section.

La section est rejetée à une forte majorité. Le bill subit sa troisième lecture et est adopté.

Le bill pour annuller le pouvoir du jury de police de la paroisse Jefferson, dans les limites de la ville de Lafayette et augmenter les attributions du Conseil de ladite ville est lu une seconde fois, section par section. La troisième lecture en est ordonnée pour la séance suivante.

Le Sénat s'ajourne au lendemain.

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

VENDREDI, 12 Février 1836.

Le Sénat s'est assemblé conformement à l'ajournement.

Membres présents—MM. Chas. Derbigny, président, Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labauve, Labranche, Lacoste, Landry, Lewis, Moore, Morancy et Porche.

Un message de la chambre des Représentans apporté par Mr. Florian Roussel, son greffier, a informé le sénat que le comité d'enrôlement de la chambre, avait rapporté dûment enrôlées, que l'orateur de la chambre avait signé, et que le président du Sénat était invité à apposer sa signature aux resolutions intitulées:

"Resolution invitant le secrétaire d'Etat à promulguer l'acte passé à la dernière session intitulé, "acte pour venir au secours de l'hospice de la charité et pour d'autres objets,"

"Resolution autorisant le Gouverneur à accepter les services des volontaires réunis sous les ordres du Colonel Gilbert Léonard, pour marcher contre les seminoles des Florides,"

Le même message a demandé le concours du sénat aux resolutions intitulées:

"Resolution nommant un comité pour examiner les affaires de la Banque des Artisans et des Commerçants,"Comité de la part de la chambre, Messrs Lewis, Brasheur et Montegut.

"Resolution nommant un comité pour visiter le village de Jefferson," Comité de la part de la chambre, Messrs Guillet, Bry, Armand, Ogden et Sparks.

"Resolution accordant un congé d'absence à Mr. Gilbert Léonard, Juge de Paroisse de la paroisse de Plaquemine,"

Mr. Moore après en avoir obtenu la permission, a presenté sans en avoir donné avis au préalable, un bill intitulé, "acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Livingston"

Ce bill a subi sa 1re lecture.

Mr. Hoa après en avoir obtenu la permission, a introduit sans en avoir donné avis au préalable, un bill intitulé:

"Acte pour autoriser l'assèchement et le dessèchement des terres basses, marais et cyprières entre la ville de la Nouvelle Orléans, ses faubourgs et le lac Pontchartrain, approuvé le 19 mars 1835."

Ce bill a subi sa 1re lecture.

Mr. Labauve après en avoir obtenu la permission, a presenté sans en avoir donné avis au préalable, un bill intitulé "acte relatif aux routes et aux levées, approuvé le 7 de février 1829"

Lu pour la 1re fois.

Mr. Hoa de la part du comité réuni, nommé pour examiner les affaires de la Banque du Commerce, a presenté le rapport suivant:

Au Sénat et à la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane:

Le comité reuni, nommé pour examiner les affaires de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orleans, a l'honneur de rapporter à la Legislature, qu'en reponse à la demande qu'ils firent à la direction de cette Banque de leur permettre de faire un examen de l'état de leurs affaires, ils reçurent de Mr. Wm. G. Hewes, Président de la Banque, la lettre suivante adressée à un des membres du comité:

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE.-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 10 Février 1836.

A l'Honorable Albert Hoa, Président du comité réuni, &c.

Monsieur,

Ayant été verbalement informé par vous, le 8 de ce mois de la nomination faite par la Legislature d'un comité reuni, chargé d'examiner la situation des affaires de cette institution, j'ai convoqué hier une assemblée spéciale des directeurs. A cette assemblée les résolutions suivantes ont été adoptées.

Résolu, Que le Président soit chargé de répondre au comité reuni de la Legislature nommé pour examiner la situation des affaires de cette Banque, que la direction, ayant pris l'avis de son jurisconsulte, met en doute le droit de la Legislature à faire cet examin et qu'en conséquence elle soumettra cette question à l'avocat général de cet Etat et à l'avocat de cette institution—En même temps le President est autorisé à faire au comité actuel l'offre respectueuse d'une invitation semblable à celle qui fut faite l'année dernière au comité de la Legislature c'est-à-dire, d'examiner les livres et les affaires de la Banque, cet offre ne devant être considerée que comme un acte de courtoisie de la part des directeurs et n'impliquant en rien la reconnaissance du droit d'examen auquel prétend la Législature. Je serais charmé, Monsieur, si cette proposition était acceptée par le comité, puisque dans ce cas, la question pourrait être définitivement résolue. Si le comité accepte cette invitation, je serai avec le plus grand plaisir à leurs ordres au moment qui vous sera le plus convenable.

WM. G. HEWES, *Président.*

Votre comité a jugé convenable de repondre à la communication ci-dessus, comme hommes privés, pour remercier les directeurs de cette Banque de leur courtoisie et de leur politesse; mais déclarant en même temps que, votre comité en remplissant le devoir qui lui était imposé par l'Etat, ne pouvait examiner les affaires de la Banque du Commerce qu'en vertu du droit que possède l'Etat de faire de telles investigations.—Votre comite n'a donc pas renoncé à la validité de vos droits et n'a pu faire l'enquête que la Legislature leur avait confiée.

Votre comité a l'honneur de terminer son rapport en soumettant aux deux chambres cet exposé de leur situation vis-à-vis la banque du Commerce, persuadés que la représentation de l'Etat adoptera les mesures nécessaires dans cette circonstance.

Et votre comité, &c.

A. HOA,
Président de la part du Sénat.
THOS. H. LEWIS,
Président de la part de la Chambre des Représentans.

Sur motion de M. Hoa, le susdit rapport a été referé au comité judiciaire.

Un message du gouverneur, apporté par M. A. E. Forstall, son secrétaire intime, a informé le sénat qu'il avait approuvé et signé le bill intitulé:

"Acte pour amender la 7ème et la 8ème section d'un acte intitulé: "Acte pour régler les ventes à l'encan, approuvé le 15 de janvier 1805."

Sur motion de M. Brownson, le sénat a pris en considération le bill intitulé:

"Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace à la poursuite des délits."

Exempté des règles lu pour la 2e. et 3e. fois, passé, et porté à la chambre.

M. Hoa a présenté la pétition de John Hennessey, portant qu'un accident qui lui est arrivé pendant qu'il travaillait à la réparation de la maison d'état, l'ayant rendu incapable de gagner sa vie par son travail, il demandait du secours à la législature.

Le président a présenté le mémorial suivant, qui a été lu.

A l'honorable sénat et à la chambre des représentans de la Louisiane, réunis en assemblée générale.

Les soussignés ayant été nommés par les administrateurs de l'école de médecine de la Louisiane membres formant le comité chargé de conferer avec la faculté de ladite école, ont reçu de ces messieurs un rapport concernant les progrès, la situation actuelle et la perspective de cet établissement. Ils demandent la permission de soumettre ce rapport à votre honorable corps.

La législature verra par le rapport ci-inclus que l'école de médecine a fait de grands progrès, ce qu'il faut attribuer exclusivement au zèle et à l'esprit entreprenant des hommes de l'art qui composent la faculté. Elle verra aussi que le nombre des étudians qui dans ce moment jouissent des avantages d'un cours complet de leçons dans toutes les branches de l'art de guérir, se monte à plus de trente, qui appartiennent à divers états de l'Union, et ce nombre augmente journellement. Il n'y a peut-être aucune partie de l'Union où des étudians en médecine aient autant d'avantage que dans ce pays, sous le rapport de la pratique et surtout des opérations chirurgicales.

Les soussignés pensent qu'il est superflu de faire ressortir de quel avantage il est à ceux qui se destinent à pratiquer l'art de guérir, d'apprendre à connaître les maladies inhérentes au climat, avec les modifications qui peuvent résulter de quelques causes locales. On conçoit aussi combien le public est intéressé à l'établissement d'une pareille école où tous ces avantages se trouvent réunis au plus haut degré.

La prospérité future de l'école de médecine de la Louisiane dépendra en grande partie de la protection de la législature. Les membres de la faculté ont dépensé des sommes considérables pour l'achat d'appareaux et pour un laboratoire de chimie; mais leurs ressources particulières sont insuffisantes pour faire construire un édifice convenable où ils puissent donner leurs leçons.

Les soussignés sont autorisés par la faculté de l'école de médecine à assurer à la législature qu'ils consentiront à donner, sans rétributions, leurs soins aux malades de l'hospice de charité, si la legislature veut pourvoir à la construction d'un édifice qui peut remplir le but de l'acte d'incorporation de l'école.

Au nom des administrateurs, les soussignés prennent la liberté de recommander à la législature les intérêts de l'école de médecine, qui mérite bien le patronage de l'état, et de suggérer la convenance de faire par une loi, quelques appropriations pour la construction d'un édifice qui pût convenir, et qui est indispensable pour que cette école soit à l'avenir de quelque utilité et même pour qu'elle puisse subsister.

H. A. BULLARD.
GEORGES EUSTIS.

La faculté de l'école de médecine de la Louisiane a l'honneur de soumettre à MM. les administrateurs le rapport de leurs travaux, de leur situation et de leur avenir.

L'école de médecine de la Louisiane a été fondée dans l'automne de 1834 par un certain nombre de médecins de la ville de la Nouvelle-Orléans, convaincus de l'utilité et de la possibilité d'établir, en cette ville, une institution consacrée à l'étude de l'art de guérir. Elle a été incorporée par la Législature à la session dernière.

Pendant l'hiver dernier, on y a donné un cours complet de leçons; les étudians, il est vrai, n'étaient pas nombreux, mais considérant la récente origine de l'école, il n'eût pas été raisonnable d'en espérer davantage.

La faculté a toujours cru à la possibilité d'accomplir son projet; cette croyance a été justifiée par l'accroissement rapide du nombre des étudians en médecine, à la session présente, les classes étant cet hiver quatre fois plus nombreuses que l'année dernière.

La faculté se félicite de pouvoir vous déclarer que, autant qu'ils ont pu s'en convaincre, la fondation d'une école de médecine a obtenu l'approbation de tous leurs concitoyens, et qu'il n'y a eu d'autre opposition que celle qui est le résultat ordinaire et prévu de la jalousie du métier.

Encouragée par ces faits, la faculté n'a point épargné ses ressources particulières, mais au contraire, chacun a contribué, suivant ses moyens pécuniaires, à l'achat des apparaux et préparations nécessaires pour rendre cette institution qu'ils ont formée, capable de remplir le but projeté et de rivaliser avec celles des autres états de la république. Jusqu'à ce point, la faculté croit avoir réussi, mais leur fortune privée les met dans l'impossibilité de rivaliser en édifices et en commodités apparentes avec les écoles dotées par la munificence des états où elles sont situées et soutenues par la générosité des grandes villes.

Toutes ces facultés bien considérée la faculté demandera respectueusement à la direction, s'il ne serait pas politique et honorable pour l'état de placer, sous le rapport pécuniaire, l'école de médecine de la Louisiane, sur le même pied que les autres écoles de ce genre dans les autres états.

On a calculé que 250 étudians en médecine dépensaient à chaque session cent mille piastres dans la ville où ils vont s'instruire, rapportant un revenu d'au moins $100,000. En outre on suppose qu'une somme de $10,000 sort annuellement de l'état pour aller payer ailleurs les frais d'éducation. Ne serait-il pas politique de retenir ces sommes dans l'état de la Louisiane.

L'Etat s'épargnerait de bien grandes humiliations, s'il devenait indépendant des autres états de l'Union, en suffisant à lui-même dans la plus noble des fonctions d'une communauté organisée "l'Education de ses Citoyens."

La faculté n'ignore pas que déjà l'état de la Louisiane a patronié l'éducation publique avec la plus grande libéralité, mais en présentant leurs réclamations conjointement avec les autres établissemens consacrés à l'instruction publique, qu'elle déclare respecter, et pour la prospérité desquels elle fait des vœux sincères, elle soutient respectueusement que les premiers degrés dans les sciences jamais conférés à la Louisiane seront ceux conférés à l'école de médecine de cette ville.

La faculté peut assurer à votre direction que sa perspective est brillante au-delà de tout ce qu'elle aurait osé l'espérer. La plus grande partie des élèves de cette institution en ce moment ne sont point nés dans cet état, et de diverses parties des états de l'ouest et des états du sud la faculté reçoit souvent des assurances qui la mettent à même d'assurer à votre direction que rien ne peut contribuer davantage à rendre la Nouvelle Orléans le centre des sciences, comme le centre du commerce, mieux que l'extension à l'école de médecine, de cette protection que l'honneur de l'état le demande comme une saine politique, économie énergique.

Les professeurs de l'école de médecine n'ont pas les moyens pécuniaires d'avancer la forte somme requise pour l'achat d'un terrain, et de la construction d'un édifice convenable au but proposé, et il parait qu'il n'est que très juste et très raisonnable que la communauté qui retirera de si grands avantages d'une telle entreprise, ne supporte une partie des frais nécessaires.

Ils seraient assurés aussi que tous les citoyens de cet état indiqueraient avec plaisir dans cette grande et belle ville florissante l'édifice qui y serait dédié à la culture des sciences.

Respectueusement,
THOS. R. INGALLS, M. D.
EDWARD H. BARTON, M. D.
Comité de la Faculté de l'Ecole de Médecine de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 30 janvier 1836.

ORDRE DU JOUR—Troisième lecture.

"Acte pour amender un acte intitulé "acte pour incorporer la compagnie de navigation [illegible] de la Nlle-Orléans."

Sur la question de la passation finale du bill, les noms ayant été demandé et appelés le résultat suit:

Pour la passation: Messieurs Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Labauve, Lacoste, Landry, Lewis, Moore et Porche—10 voix.

Contre la passation: M. Hoa—1 voix.

Sur motion le bill a été porté à la Chambre.

Sur motion de M. Bossier, le Sénat a pris en considération la "résolution nommant un comité réuni pour prendre en considération cette partie du message du Gouverneur, relative aux terres publiques."

Exemptée des règles, lue pour la 2me. et la 3me. fois. Messieurs Bossier, Landry et Cuny ont été nommés du comité de la part du Senat; passée et portée à la Chambre.

Le president a presenté le rapport suivant, et il a été lu:—

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nouvelle-Orléans 11 février 1836.

A l'honorable C. Derbigny, Président du Sénat.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, le rapport annuel des recettes et des dépenses, de cette institution, pendant l'année dernière.

Je suis avec respect, Monsieur,
Votre très-humble & obt. serviteur,
J. H. HOLLAND—Président

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Tableau des recettes et dépenses pour l'année 1835.

DEPENSES INCIDENTES.		
A taxes d'Etat et autres,	57 00	
Matériaux pour les trav. de la Cie.	1,720 55	
Do. &c. bay. St. Jean et chemin à péage,	1,232 36	
Loyer du bureau et autres frais,	740 31	
Frais de bureau, impressions et avertissemens,	348 08	
Appointemens des employés	8,379 29	
Gages des ouvriers et loyers des manœuvres,	6,674 66	
TOTAL DES DEPENSES INCIDENTELLES		13,152 25.
Billet de la Cie. fourni pour l'achat de propriété foncière à l'effet d'élargir le canal.		294 20.
Améliorations au do.		435 00.
Reparations au canal Carondelet		
Améliorations et reparations au pont levis du bayou St Jean		1,380 65.
Contribution faite à la ville en coquilles pour faire un chemin le long du canal et du bayou		80 21.
Nouvelle bouilloire &c. pour la machine à creuser,		639 54.
Frais de justice.		504 21.
Intérêt sur emprunts,		2,849 31.
Compte du dividende à 5 pr. ct. sur le capital, déclaré le 8 juillet,		9,480 00.
Balance d'argent en banque,		15,841 88.
		$52,146 97.
Par balance suivant compte rendu le 6 de fevrier 1835, pour l'année 1834		9,034 25.
Montant des billets recouvrés pr. ventes d'esclaves,		1,704 00.
Péages reçus pr. l'usage des améliorations faites par la Compagnie à la navigation et au canal Carondelet,	36,210 16	
Peages reçus pr l'usage du chemin du bayou St. Jean,	3,135 22	
Total des péages,		39,345 38
Loyer,		2,063 34
		$52,146 97

E. E.

Nouvelle-Orléans, 11 février 1836.
SML. MORGAN—Trésorier.

Sur motion de M. Cuny, le Sénat a resumé la 3me. lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Académie de l'Union." Seconde lecture achevée, exempté de la règle, lu pour la 3me. fois, passé et porté à la Chambre.

Sur motion de M. Cuny le Sénat a pris en considération un bill intitulé: "Acte supplémentaire aux divers actes relatifs à l'instruction publique"; lu pour la seconde fois, exempté de la règle, lu pour la troisième fois, passé et porté à la Chambre.

Sur motion de M. Brownson le Sénat a pris en considération la resolution relative à Thomas Cuny, rapporteur des décisions de la Cour Suprême; exempté de la règle, lu pour la 2me, et la 3me. fois et passée.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à 10 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 12 FEVRIER 1836.

La Chambre s'est reunie conformement à l'ajournement.

M. Barrow presente un memoire de la ville de St.-Francisville.

Sur motion, ordonné que la chambre se dispense de la lecture du dit mémoire, et qu'il soit renvoyé au comité des propositions et griefs.

M. Milligan presente une résolution pour accorder une permission d'absence à l'honorable Gilbert Léonard, juge de paroisse de la paroisse de Plaquemines, pendant tout le tems qu'il sera detenu dans la Floride Cette résolution a subi sa première lecture, et après dispensation des règles a été prise en consideration et adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion de M. Winn, la chambre s'occupe de la resolution pour rappeler celle qui accorde une permission d'absence à l'honorable J F. Canonge.

M. Winn présente le substitut suivant:

Resolu par le Sénat, &c., Que la resolution des deux chambres, approuvée le 26 janvier 1836 qui accorde une permission d'absence à l'honorable J. F. Canonge juge de la cour criminelle, soit amendée de manière à ne lui accorder une permission d'absence que pour un mois seulement, entre le 1er. juillet et le 1er. novembre de cette année, nonobstant toutes lois ou resolutions contraires aux présentes dispositions.

Sur motion, ordonné que cette résolution soit referée à un comité spécial chargé de faire son rapport lundi prochain.

L'orateur a nommé messieurs Ogden, Winn et Augustin membres du dit comité.

M. Lewis, au nom du comité judiciaire auquel a été referé le bill intitulé "Acte relatif aux successions dans lesquelles une partie des heritiers se trouvent absens" a rapporté que le dit comité n'était pas en faveur du dit bill.

Sur motion de M. Winn, ordonné que le comité des propositions et griefs auquel a été referé le memoire de H F. Knoblock et d'Alexandre Lawson, exécuteurs testamentaires, soit dechargé de la considération ultérieure du dit mémoire.

Sur motion de M. Sheldon ordonné que le dit mémoire soit referé à un comité spécial de trois membres.

L'orateur a nommé messieurs Sparks, A. B. Thibodeaux et Bienvenu, membres du dit comité.

Sur motion de M. Winn, ordonné que le comité auquel ont été referées cette partie du message du gouverneur relative aux abolitionnistes, et les mesures adoptées par la Caroline du Nord, la Georgie et l'Alabama, soit dechargée de toute consideration ultérieure de ces sujets, attendu que le dit comité avait déjà presenté un rapport y relatif.

Sur motion de M. Patin, la chambre, après dispensation des règles, s'est occupée du bill intitulé "Acte pour venir au secours de David Devall."

Sur motion, la chambre s'est formée en comité general pour prendre en considération le dit bill, M. Penn a été appelé au fauteuil; après quelques instans, le comité général s'est levé, et M. Penn a rapporté que le dit comité avait eu sous consideration le susdit bill et avait fait quelques progrès.

La chambre s'est occupée du dit bill.

Sur motion, ordonné que la considération ultérieure du dit bill soit renvoyée à demain

Un message a été reçu du Gouverneur par Mr. Forstall son secrétaire privé, informant la chambre que le Gouverneur a, ce jour, signé et approuvé le bill intitulé:

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs à la Banque des Citoyens de la Louisiane,"

Mr. Barrow conformément à l'avis qu'il en avait donné, a presenté le bill intitulé:

"Acte pourvoyant à la construction d'un pont sur Thompson Creek"

Ce bill a subi sa première lecture, et a été renvoyés à demain pour être lu une seconde fois.

Mr. Augustin, conformement à l'avis qu'il en avait donné a presenté le bill intitulé "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de desséchement de la Nlle Orléans,"

Ce bill a subi sa première lecture, et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Mr. Lewis conformement a l'avis qu'il en avait donné a presenté le bill intitulé:

"Acte pour venir au secours de l'honorable John H. Overton ex-juge du 7me district judiciaire"

Ce bill a subi sa 1re lecture, et a été renvoyé au comité de reclamations.

L'orateur a soumis à la chambre une lettre de Jerome Bayon imprimeur de l'Etat.

Sur motion, ordonné qu'elle soit déposée sur le bureau sujette à l'appel de la chambre.

L'orateur a soumis à la chambre une lettre du président de la compagnie de Navigation d'Orléans, transmettant à la Législature l'état annuel de la dite compagnie.

Sur motion, l'impression en a été ordonnée.

L'orateur a pareillement soumis à la chambre une communication du comité du collège médical de la Louisiane transmettant le rapport de la faculté du dit collège.

Sur motion, ordonné que cette lettre ainsi que le rapport qui l'accompagne soient imprimés et référés au comité d'éducation publique.

ORDRE DU JOUR.

Les bills suivants ont subi leur 2de lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois.

"Acte pour allouer une certaine somme à Virgile H. Stewart.

"Acte pour accorder des pouvoirs ultérieurs au Jury de Police de la ville des Opélousas"

"Acte additionel à l'acte supplémentaire à l'acte intitulé: "acte pour incorporer la compagnie d'assurances de l'Océan de la Nlle Orléans, approuvé le 2 mars 1835,"

"Acte pour incorporer une académie dans la paroisse de Claiborne"

"Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz et de la Banque de la Nlle Orléans, approuvé le 1er avril 1835,"

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la compagnie du Théâtre de St. Charles, de l'Arcade et des Bains de l'Arcade"

"Acte pour exempter de taxes certaines propriétés"

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux Capitaine de port, guardiens de port, et aux pilotes du port de la Nlle Orléans.

Le bill intitulé "acte pour venir au secours des sourds et muets dans l'indigence" a subi sa 2de lecture et sur motion a été mis à l'ordre spécial du jour pour samedi 20 du courant.

La chambre a repris la considération du bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisse de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, passé le 1er avril 1835," lequel était sous consideration le 10 du courant, lorsque la chambre s'est ajournée.

Sur la question pour l'adoption de la première section, M. Davidson a demandé l'appel nominal et il a paru que Messrs. Barrow, Bernard, Bienvenu, Brashear, Breaux, Delachaise, Dixon, Ducros, Guillet, Labatut, Landry, McAlister, Marigny, Milligan, Montégut, Ogden, Ory, Sheldon, Chenet, Sparks B. Thibodeaux et C. Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative—23 oui

Et Messrs. Augustin, Bickham, Breazeale, Bread, Brown, Davidson, Dosson, Haile, Lawson, Lewis, Patten, Penn, [illegible] Winn [illegible] négative—15 non.

En conséquence cette section a été adoptée.

Diverses sections ayant été adoptées,

M. Haile a présenté la section additionnelle suivante:

Sec. 4. Il est de plus, &c. que le capital des branches établies dans les villes de Baton Rouge, St. Francisville et Idropolis est et demeure par le présent reduit à la somme de $350,000; bien entendu cependant que la réduction de $50,000 aura lieu sur le montant qui devra être prêté à la paroisse d'Ouest Feliciana, conservant tous es droits accordés au peuple d'Est-Feliciana.'

Sur la question pour l'adoption de ladite section: M. Winn demande l'appel nominal et il appert que MM. Augustin, Barrow, Bernard, Bickham, Bienvenu, Brashear, Breaux, Bread, Delachaise, Dixon, Ducros, Guillet, Haile, Labatut, Landry, Lawson, McAlister, Marigny, Milligan, Montégut, Ogden, Ory, Patten, Penn, Chenet, Sibley, Sparks, B. Thibodeaux et C. Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—29 oui.

Et Messrs. Breazeale, Brown, Davidson, Dosson, Lewis, Wilson et Winn dans la négative—7 non.

Cette motion ayant prévalu,

Ladite section a été en conséquence adoptée.

M. Davidson présente la section additionnelle suivante:

Sec. 5. Il est de plus, &c. que ladite banque sera tenue de prêter d'ici à deux ans à la compagnie du chemin à coulisse de Springfield et de Liberty, à raison de cinq pour cent par an la somme de $50,000; remboursable en vingt paiemens annuels, en proportion au capital souscrit, à partir de la date dudit prêt, sur des bonds émis par les président et directeurs de ladite compagnie du chemin à coulisse.'

Sur la question pour l'adoption de ladite section, M. Davidson demande l'appel nominal et il appert que Messrs Augustin, Bernard, Bickham, Breazeale, Brown, Chenet, Davidson, Delachaise, Dosson, Guillet, Lawson, Lewis, McAlister, Marigny, Montégut, Penn, Sibley, Sparks, H C Thibodeaux, Wilson et Winn ont voté dans l'affirmative—22 oui.

Et que Messrs. Barrow, Bienvenu, Breaux, Brashear, Dixon, Ducros, Haile. Labatut, Landry, Milligan, Ogden, Ory, Sheldon et A. B. Thibodeaux ont voté dans la négative—14 non.

En conséquence cette section a été adoptée.

Les diverses sections ayant été adoptées,

Sur motion, ordonné que ledit bill passe sous le titre suivant: "Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisse et de la banque de la Nlle. Orléans et de Carrollton passé le 1er avril 1835 et pour d'autres objets.'

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Un message du sénat par M. Davis son secrétaire, demandant le concours de la chambre aux bills intitulés: "Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au moyen du gaz et de la banque de la Nlle. Orléans' et 'Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace à la poursuite des crimes.'

Par le même message la chambre est informée du concours du sénat avec amendemens à la résolution nommant un comité réuni à l'effet de prendre en considération cette partie du message du gouverneur, relative aux terres publiques.'

Par un autre message le concours de la chambre est demandé aux bills intitulés "Acte supplementaire aux divers actes relatifs à l'éducation publique' et "acte pour incorporer l'académie de l'Union.'

Le bill intitulé, 'Acte supplémentaire à l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisse de Pontchartrain' a été pris en considération.

Pendant la discussion, sur motion, la chambre s'est ajournée à lundi matin.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 17 Fév. 1836.

VENTE D'ACTIONS.

34 actions Banque du Canal.........$105¼
20 do Banque de la Cité.........108
200 do Banque de l'Eclairage du Gaz......103½

COTON

30 balles Mississippi.........16 cts.
312 do Alabama.........14½
163 do Miss.........14
1125 do do.........16
48 do do.........14½
1678.

PRODUITS.

Farine par barils.........$7 à 7½
Porc mess.........$21 à 23
Do. prime.........$18
Bœuf mess.........$18
Do. prime.........$10
Graisse par barils.........15 cts.
Whiskey rectifié.........58 à 60 cts

Cours d'actions a la Nouvelle-Orléans.

Mercredi 17 Février 1836.

Corrigés par Thomas Fellows, courtier de change.

Banque de l'Etat de la Louisiane.....118 dern. ventes.
Banque d'Orléans.........112 demandé
Banque de la Louisiane.........pas de ventes.
Banque Consolidée.........107 dern. ventes.
Banque du Canal.........105¼ dern. ventes.
Banque de Cité.........108 dern. ventes.
Banque de l'Union de la Louisiane.....12¼ dern. ventes.
Banque des Citoyens
Banque Commerciale.........104 demandé.
Banque des Artisans.........52½ demandé.
Banque du Gaz.........103½ dern. ventes.
Banque du Chemin de Carrollton.....24 pour 25 payés.
Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis.....120 ventes.
Compagnie d'Ass. de la Louis.....$130 pour 300 payés.
Compagnie d'Orléans.........pas de ventes.
Compagnie d'Ass. du Mississippi.....point d'offerts.
Compagnie d'Ass. des Négocians.....32 demandé.
Compagnie d'Ass de l'Ouest.........35 demandé.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique.....28 dern. ventes.
Compagnie d'Ass. de l'Océan.........37 demandé.
Compagnie d'Ass. Commerciale.....45 pour 50 payés.
Compagnie d'Huile de graines de Coton pas de ventes.
Compagnie de Navigation d'Orléans.....pas de ventes.
Compagnie de Pontchartrain.........77 pour $100 payés.
Compagnie du Railroad de Nashville.....par—ventes.
Compagnie de la Presse d'Orléans..150 pour 500 payés.
Compagnie de la Presse de la Levée.475 pour 500 payé.
Compagnie d'Architectes de 1828..65 pour 100 payés.
Compagnie d'Architectes 8e. Dist.....pas de ventes.

Nécrologe de Melle. Louisa Hicks.

O Louisa! Chère Louisa! tu ne me réponds plus, tu es sourde à ma voix; hélas! que t'ai-je fait! tu es insensible à la voix de ta mère! Cruelle destinée! oh! triste et pénible sort! mais un rayon d'espérance suspend la douleur; elle semble se ranimer, et sa voix défaillante fait entendre ces mots: Grand Dieu! trois mois de souffrances ne sont point un terme à mes angoisses; O chère et tendre enfant que ton courage est grand! que tu es digne du pitié et de compassion! La mort devant toi parait toute interdite.... elle recule épouvantée.... sa rage redouble ses efforts; la victime succombe et la vertu l'emporte! O tristes dépouilles de la mort qui donnera à nos yeux une fontaine de larmes pour pleurer cette amie vertueuse! O douce espérance! Glorieux soutien d'une mère éplorée, déja condamnée au chagrin par la mort de ton père! que de soins! que de veilles pour cette amie! hélas, nous n'avons pu la sauver! sa belle âme nous écharpe et s'envole dans les cieux. Mais au moins dans notre douleur, pouvons nous passer sous silence, tant de vertus qui l'ont fait chérir et admirer? hélas! tu les emporte dans la tombe; mais leur souvenir reste; O chère amie! La seule et faible consolation qui nous reste c'est de les publier.

18 fev—2 PAR PLUSIEURS AMIES H. P.

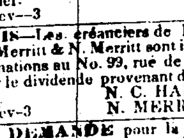

DIX PIASTRES de récompense.—Seront données à quiconque ramènera au soussigné un beau chien de race épagneule (setter) blanc et puce, queue un peu tordue, répondant parfaitement au nom de Méfort.

Le propriétaire suppose que si ce chien n'a pas été volé il se sera sans doute adonné dans quelque cour où il sera resté. Il prie en conséquence les personnes chez lesquelles il pourrait être, de vouloir bien l'en informer.

18 fev—3 S. GUINAULT.

AVIS—Les créanciers de la succession de Hyde, Merritt & N. Merritt sont invités à présenter leurs réclamations au No. 99, rue de la Commune, pour recevoir le dividende provenant de la dite succession.

N. C. HALL, N. MERRITT. } Syndics.

18 fev—3

ON DEMANDE pour la campagne, un professeur qui puisse enseigner les langues française et anglaise S'adresser par lettre à A. L. au bureau de l'Abeille. 18 fev—3

CIGARRES de la Havane—100 milliers Cigarres de la Havane de première qualité, en débarquement de la goëlette Magnet, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
18 fév No. 47, Toulouse st.

SUCRE ET MELASSE—En débarquement de la goëlette Rosealte, et à vendre par Harrod & Quarles, 30 boucauds Sucre; 15 barils do. clarifié; 17 barils sirop; 30 sacs graines de coton du Mexique.
18 fév

EN débarquement du navire Merchant, et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin de Bethfort;
200 paniers huile, grandes bouteilles;
100 caisses salaisons assorties;
50 balles amandes à la princesse;
F. H. PETITPAIN,
18 fev encoignure Toulouse et Chartres.

BUREAU DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LOUISIANE.—Un commis de cour assistant pour l'établissement sera nommé lundi prochain, 22 courant, il sera nécessaire de présenter de bonnes recommandations et de fournir une caution. Les applications devront être envoyées au bureau de la compagnie.
Nouvelle-Orléans, 17 fevrier 1836.
Par ordre de la direction.
18 fev D. F. GUEX, secrétaire.

TAPIS.—50 pièces tapis à bon marché, tapis Ingrain, de Bruxelles, de Venise, tapis d'escaliers, à riches dessins, et de toutes qualités, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
18 fev no. 19, rue de Chartres.

VIN ROUGE ET HUILE—396 caisses Vin rouge de Médoc, en débarquement du navire Flora; 100 paniers Huile de Marseilles, en magasin et à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
18 fev No. 47, rue Toulouse.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le district oriental de la Louisiane.—En Amirauté, no. 3715—Les Etats-Unis contre 25 paires de pistolets de poche &c.—En vertu d'un writ de venditione exponas à moi adressé, il sera vendu au bureau du marshal des Etats-Unis, derrière la Douane, le mardi 1er. mars prochain, à onze heures et demie du matin, 25 paires de pistolets de poche, 6 montres d'or, 12 caisses cigares etc, l'inventaire de ces articles peut être vu au bureau de marshal.
18 fev J. H. HOLLAND, marshal.

TRAITES sur New-York, à vendre par
18 fev A. QUERTIER & ALBERT.

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par (11 janv.) M. DE LIZARDI & C

AVIS AUX NEGOCIANS.—Le bureau du consul mexicain, est établi pour le moment, à la maison du soussigné, rue des Français, no. 31, entre Victoire et Moreau, à la naissance du chemin à coulisses de Pontchartrain. F. PIZARRO MARTINEZ,
15 fev—3 Consul Mexicain.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 18 FEVRIER,
JEAN DE PARIS,
Opéra Comique en 2 actes, de St. Just, musique de Boyeldieu.
Le spectacle sera terminé par
UNE PASSION,
Vaudeville en 1 acte, de MM. Varin, Desverges et [illegible]

Grand Concert, Vocal et Instrumental.
SUIVI D'UN BAL PARE.
AU BENEFICE DE
Messieurs Vallière et Norès.
Samedi, 27 février, dans la Salle de M. Davis.
Artistes composant le concert:
Mme. BARTHELEMY.
MM. HEYMANN, BAILLY, CURTO. GAMBATTI, BOUCHER, KROLL, VALLIERE, NORES.
Prix d'entrée.........$1 50
L'on pourra se procurer des billets d'avance chez Messrs. Johns, rue de Chartres, Benoit, rue Royale, Norès, encoignure Remparts et Ste. Anne, et chez M. Davis. 9 fev—5,3ps

Théâtre de la rue St. Charles.
Première soirée de Mademoiselle Phillips.
CE SOIR on représentera à ce théâtre, la pièce intitulée:
THE HUNCHBACK.
Sir Thomas Clifford, M. Pearson.
Master Walter, " Barton.
Lord Tinsel, " Decamp.
Julia, Mlle. Phillips.
Helen, Mme. Macder.
Suivie de deux grandes ouvertures.
Le spectacle sera terminé par la farce de
TURNING THE TABLES.
Jack Humphies, M. Finn.
Jeremiah Bumps, " Latham.

LE consul de France invite les personnes dont les noms suivent à se présenter au consulat de France, rue de l'Esplanade, au coin de la rue des Grands Hommes, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent. Il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci-après quelques renseignemens, à les lui transmettre, soit par écrit, soit verbalement.

Nos. 1. Le sr. Antoine Humbert.
2. Le sr. Guillaume François Marie Rottier.
3. Le sr. Auguste César Desbrest, surnommé Rochellais.
4. Le sr. Jacques Philippe Bontemps.
5. Le sr Jean Claude Grillon, dit Félix.
6. Le sr. Pierre Ravier.
7. Le sr. Jean François Hudry.
8. Le sieur Pierre Lauraine.
9. Le sieur Jacques Senn.
10. Le sieur Ambroise Teissier.
11. Le sieur Eug. Sheridan Mathon
12. Le sieur Desessart.
13. Madame et Mlle. Auriol.
14. Madame Boyer, née Paquot.
15. Madame de St. Amand.
16. Le sieur R. Bertrand, le sieur P. G. Bertrand, la dame veuve Bertrand et la dame veuve Olhé.
17. Madame veuve Varnier.
18. Le sieur Dubois; ancien officier de marine.
19. Le sieur Jean Cazenave.
20. Le sieur Donat Radaz.
21. Le sieur Joseph Grosselt.
22. Le sieur Cormaux de la Chapelle.
23 Le sieur Huguet.
24. Le sieur Robinet.
25. La dame Laroque.
26. La dame veuve de Tilly.
27. Le sieur Fr. Bernard.
28. La dame veuve Lupin.
29. La dame Bosque.
30. Le sieur Messant.
31. Le sieur Dufau aîné.
32. Madame Anne Grinot, Mlle. Marie Anne Sophie Grinot et Mr Ambroise Grinot.
33. Le sieur Lebaron (Claude Alexandre), capitaine de navire.
34. La Dlle. Forge, la Dlle. Roche, la Dlle. Desdunes Leclair et le sieur J. B. C. Rossignol.
35. Le sieur Bodin.
36. Le sieur Rigaud et la dame Trépagnier, son épouse.
37 La dame veuve Jahan et le sieur A. R. Jahan.
38. Le sieur Laurent Mauriac.
39. Madame veuve Claude Bernard dit Sauveur.
40. Madame de Jursan, veuve de Montangé.
41. La Dame Hitaut, veuve Mazeau
42 Le sieur Ferran fils
43. Le sieur Vuidré
44. La dame veuve Gaubert et le sieur Gaubert
45. Le sieur J. B. Tusson.
46. Le sieur Durocher.
47. Le sieur Jean Baptiste Henri Rigault, ancien notaire.
48. La dame veuve Rossignol, la Dlle. Elisabeth Sel, la dame veuve Sel de Letang, le sieur Sel de Letang, le sieur J. Bte. Sel, la dame Piéuo, le sieur M. Maud, et la dame veuve Dustragée.
49. Le sieur Louis Theron, tailleur d'habits.
50. Le sieur Antoine François.
51. Les sieurs Jacques Bouzigat dit Justin et Dominique Bouzigat surnommé Edouard.
52. Les sr. et dame Bertus.
53 Le sieur J J Coiron.
54. Le sieur Blache de Beaufort, médecin.
55. Le sieur Cluis.
56. Le sieu Pierre Martinot;
57. Le sieur Xavier Herzog. 18 fev

BANCROFT & FRIER.

MARCHANDISES en gros et en détail de livres, papeterie, musique instrumens de musique, articles de goût &c., rue du Camp, no. 11.

Ils ont constamment en main un assortiment complet de livres en blanc; papier à lettres; do cap, do règle; folio post; do de banque, do commercial; do d'enveloppes; do d'emballage; do à dessin; do marbré; do en couleurs; do à copies; do maroquiné; do à tissus; do à musique; cartes à jouer, do à visites; do à impressions; do glacés; checks de banque; livres de checks, notes; traites; lettres de change; connaissements; plumes de toutes qualités; des plumes de Perry; des plumes de Fountain; plumes de gomme élastique à ressorts patentées; plumes de Gilliot pour le congrès; plumes de rubis pour les dames; plumes académiques de Jones; portes crayons en or à pointes perpétuelles; do en argent; encriers en bronze; do en verre; do en étain; garde-feuilles en bronze; cartes sur rouleaux; cartes de poche; double plumes; canifs; secrétaires; souvenirs; serre-notes; porte-feuilles; do à ressorts; do pour voyages; nécessaires de toilette; encre à écrire, noire et rouge; encre à imprimer; cire à cacheter; pains à cacheter; cachets; racks pour cartes; liasses à papier; porte-feuille; à cartes; ardoises en porcelaine; do en papier; do en pierre; échiquiers complets; tric-tracs; dominos; dés; cartes découpées; globes; sables; pierre-ponce; tableaux; cadres à tableaux; gravures; litographies; couleurs à l'eau; boites de couleurs; pinceaux; &c. &c.

Plus un assortiment complet de livres de jurisprudence et de médecine.

Ils sont en outre les agens des ouvrages périodiques suivans:

Nouvelle publication des revues trimestrielles de Londres, Edimbourg, de l'étranger et de Westminster.
Collection de Blackwood, Museum de Littel pour la littérature, les sciences et les arts étrangers
Revue Medico-chirurgicale de Johnson
Le Jurisconsulte américain,
Le Miroir de New York,
Bibliothèque choisie de Waldie,
Portefeuille de do.
Penny Magazine,
La Republique des Lettres,
Parley's Magazine,

Un atelier de relieur et de fabricant de livres en blanc se trouve dans le même etablissement. 18 fev

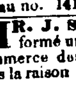

20 Piastres de Récompense.—La récompense promise sera payée à quiconque logera dans la geole de cette ville, ISAAC, griffe, âgé d'environ 22 ans, très grand et mince, parlant le dialecte de Savannah Sa contenance est assez agréable, il parle anglais et comprend un peu le français. On l'a vu vendredi dernier, 12 du courant, au chatier de Mr. Penrose et il rode sans doute dans la ville ou les faubourgs

17 fev—6 J. G. BANKS ou W. H. AVERY.

ON DEMANDE immédiatement, et à des conditions très avantageuses, un bon barbier. S'adresser au no. 141, rue de Chartres. 15 fev—5

MR. J. SOULET & F. E. SOURDES ayant formé une société depuis le 1er. janvier, pour le commerce des marchandises sèches, la maison sera sous la raison de J. Soulet & Co.

J. SOULET,
F. E. SOURDES.

N. B.—Les affaires qui ont été contractées par M. J. Soulet depuis le 1er. janvier dernier, seront réglées par son associé. 17 fev—3

$10 DE RECOMPENSE.—Il a été perdu entre les deux marchés, un billet daté du 9 janvier 1836, à six mois de date, pour la somme de $250, souscrit par Josef Lenes, à l'ordre de William Johnson, et endossé par le dit W. Johnson. Ce billet est paraphé, ne varietur, par M. Louis T. Caire, notaire public.

La récompense promise sera payée à quiconque le rapportera au bureau de l'Abeille. 17 fev—3

Succession de Paul Pascal.

LES personnes ayant quelques réclamations contre la dite succession sont invitées à les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire, dans les bureaux de Messrs. Legendre & Samory.

THOMAS BOUDAR,
17 fév—10 Exécuteur Testamentaire.

A VENDRE.—Une propriété située au Bayou vis à vis la propriété Castanedo, mesurant 150 pieds de face audit chemin sur 300 pieds de profondeur et face au chemin de la terre haute. Si cette propriété n'était pas vendue à l'amiable avant le samedi, 20 février prochain, elle serait alors divisée en terrains d'après le plan de M. Louis Bringier, déposé au greffe de M. Hugues Pedesclaux, notaire, et serait offerte en vente publique ledit jour à midi, par MM. Tricou, Domingon & Canonge, dans ce dernier cas les actes se passeraient chez M Pedesclaux, aux frais des acquéreurs. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à

26 janv M. FAUCHE COUGOT.

DUBUISSON dentiste, ayant l'intention de partir d'ici dans le mois d'avril prochain, prévient le public, qu'il placera les dents à $4 chaque, et si elles ne sont pas parfaitement ressemblantes avec les naturelles, il ne demandera rien pour les avoir préparées, il les nétoye, lime, plombe, orifie, dresse, et extrait les dents à des prix raisonnables; sa demeure est rue de Craps, la seconde porte après le coin de l'Esplanade, n. 3, la continuation de la rue Bourgogne, il prie les personnes à qui il doit de se présenter, ainsi que celles qui lui doivent de le payer. Si quelqu'un désire faire l'acquisition d'instrumens pour sa profession, il en vendra à bon marché. 17 fev—3

VENTES A L'ENCAN.

Vente Peremptoire à l'Arcade.

[illegible] 1, 20 du courant, pour clore les comptes de [illegible]beck, Gardiner & Co, il sera vendu par le Régistrer des Testaments.

Les 3/8 de l'intérêt de Henry Babcock, les associés survivans consentant à s'y joindre, vendre leurs intérêts et rendre la vente complète.

7 Lots de terre dans le faubourg Livaudais, islet no. 2, mesurant 30 pieds de face à la 1ère rue, sur 125 pieds sur la rue Rousseau.

7 lots de terre dans le même islet, mesurant 30 pieds de face à la 2e. rue, sur 125 pieds sur la rue Rousseau.

12 lots dans le faubourg Livaudais, islet no. 10, mesurant 31 pieds 6 pouces face à la rue Washington (vis-à-vis l'habitation Livaudais), sur 125 pieds de profondeur dans les rues Rousseau et Fulton.

12 lots dans le même islet, de mêmes dimensions et faisant face à la quatrième rue.

2 lots de batture AX et AY, mesurant 51 pieds chaque de face à la Levée, et d'un côté 175 pieds de profondeur sur la rivière, 166 pieds, situés entre les rues [illegible]. Le tout mesure américaine, avec tous les droits de batture qui y sont attachés.

Les islets ci-dessus sont positivement les mieux situés dans le faubourg Livaudais, qui aient encore été offerts en vente dans le faubourg Livaudais pendant cette saison, tous étant à 300 yardes de la rivière, et très élevés et secs. Ils seront positivement vendus au plus haut enchérisseur pour clore un compte.

Plus—5 lots dans l'islet formé par les rues Triton, Apollon, Bacchus et Duplentier, dans le faubourg Delor, mesurant chacun 37 pieds. 3 pouces de face à la rue Bacchus, sur 31 pieds, 7 pouces sur l'arrière; et 153 pieds de profondeur. Les dits lots sont à environ 200 yardes de distance du nouveau bassin, et à 50 yardes du chemin de fer.

Les plans de toutes ces propriétés peuvent être examinés à l'Arcade de Banks, et l'on peut prendre des informations rue de Chartres, No. 13.

Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, aux frais des acquéreurs. 18 fev—3

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu Samedi, 27 février 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clore un compte:

Quinze Esclaves de prix, savoir:

Bob, âgé d'environ 26 ans, bon forgeron, propre à tout et très intelligent.
Sam, mulâtre créole, âgé de 25 ans, excellent domestique et bon manœuvre.
Louis, âgé de 23 ans environ, excellent domestique, boucher, scieur et bûcheur.
Dick, âgé d'environ 35 ans, bon domestique et entendu dans un magasin.
Harry, âgé de 27 ans, bon manœuvre et bon scieur.
Tom, âgé de 24 ans, mulâtre clair, bon domestique, scieur n'est qu'il s'est absenté une fois, mais n'a jamais quitté la ville.
Ned, âgé de 38 ans, griffe, charpentier passable.
John, âgé de 13 ans environ, bon domestique.
Davy, âgé 12 ans, dito
Cyrus, âgé 12 ans, dito
Ally, âgé 11 ans, dito
Abram, 8 ans, dito
Jim, 16 ans, créole, dito
Peter, 37 ans, homme de confiance et commandeur du premier mérite.
Diana, 28 ans, femme de Peter, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Les dits esclaves sont complettement acclimatés et complettement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi, excepté Tom qui s'est absenté comme on l'a dit plus haut.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

18 fev—9

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 20 février, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Jean, mulâtre créole, d'environ 11 ans, parlant anglais et français, bon domestique de maison, d'un bon caractère et pleinement garanti contre les vices et maladies prevues par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 fev—3

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 20 février, à midi, à la Bourse Hewlett, deux lots de terre situés dans la paroisse St. Tammany, à l'endroit connu sous le nom de Lewisbourg de l'autre côté du lac Pontchartrain, désignés par les nos. 3 et 4, au plan dressé par L. Surget, mesurant chacun 62 pieds 4 pouces de face à la Live Oak avenue, sur 190 pieds de profondeur, entre Ense avenue et Copal avenue.

Conditions: 6 et 12 mois de credit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes pardevant W Y Lewis, notaire public. 18 fev

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Mardi, 1er Mars prochain, à midi, à l'Arcade de Banks,

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue Saint Joseph, entre les rues des Magasins et Fouché, mesurant 35 pieds et demi de face à la première rue, mesure américaine, sur 60 pieds de profondeur, mesure française ensemble la maison briquetée entre poteaux composée de quatre appartemens, galerie, cabinets, et avec cuisine et autres dépendances.

Conditions—L'acquéreur s'obligera de payer deux billets échéant le premier Août 1836, l'un de $883 75, et l'autre de $550 30 cents; et la balance à 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

18 fev

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu samedi, 20 février, à midi, 12 forts MULETS du Kentucky, bien dressés; 12 Charrettes à briques; 1 cheval et un dray.

Les conditions, au moment de la vente. 18 fev—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Il sera vendu, Jeudi 18 Février, à midi, à la course Hewlett, sans aucune réserve,

UN ISLET DE TERRAIN, situé au faubourg Washington, islet No. 34, entre les rues de la Pologne, des Libéraux, Jessups et du Génie; mesurant 277 pieds 5 pouces, sur 341 de profondeur—Cet islet sera vendu en un seul lot.

CONDITIONS.—Un quart comptant;—La balance à 6, 12, 18 et 24 mois, pour billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque jusqu'à parfait payment. Actes de vente, par devant W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 fev

SUCCESSION de Marigny.—Vente par le registrer des testamens.—Mardi 22 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Prosper Marigny, les propriétés et esclaves, savoir:

Un lot de terre situé dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ un mille [illegible] au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie d'une portion de terre, désignée par le numéro dixneuf [no. 19], sur un plan de l'habitation qui a appartenu au dit feu Prosper Marigny, et divisée en lots comme suit:

Lot A. mesurant, face au fleuve, un arpent plus ou moins, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins, borné de la partie supérieure par la propriété de A. Reaffel, et sur la partie inferieure, par le lot B. qui a été vendu sujet à un bail de cinq ans, à compter du 1er janvier dernier.

Lot B. contigu au lot A. de la même dimension.

Lot C. contigu au lot B. mesurant deux arpens de face au fleuve Mississippi, plus ou moins, par 40 arpents plus ou moins de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir: une petite maison de maitre, ayant trois chambres, cabinets et galerie, sucrerie et moulin, deux purgeries, et un hangard en bois, une bâtisse en bois pour servir comme magasin de maïs, écurie et deux cabanes à nègres doubles

Lot D. contigu au lot C. mesurant un arpent plus ou moins, face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins.

Lot E. contigu au lot D. mesurant un arpent de face au fleuve, plus ou moins, sur une profondeur de 40 arpents, plus ou moins.

Lot F. contigu au lot E. ayant les mêmes dimensions.

Esclaves.

Louis, nègre de champ et laboureur âgé de 23 ans, marronneur.
Antony, nègre de champ, laboureur et bûcheron, affligé de rhumatisme à la jambe gauche, âgé de 36 ans.
Greenbury, griff, bon laboureur, âgé de 29 ans.
Zénon, nègre créole, âgé d'environ 16 ans, charretier, et marronneur.
James, fils de Charlotte, âgé d'environ 15 ans, charretier.
Caleb, bon nègre de champ, laboureur et bûcheron, âgé de 26 ans.
Peter, nègre de champ, âgé de 30 ans.
Rosine, négresse créole, âgée de 30 ans, domestique de maison, un peu cuisinière et blanchisseuse.
Euphrosine, sœur jumelle de Rosine, âgée de 30 ans, domestique de maison et un peu blanchisseuse.
Charles, mulâtre, fils d'Euphrosine, âgé d'environ 12 ans.
Charlotte, négresse de champ, âgée de 35 ans, (femme de James), un peu blanchisseuse.
Maria, négresse, âgée d'environ 23 ans, un peu couturière et gardienne d'enfans.
Henriette, négresse créole, cuisinière, un peu blanchisseuse et la femme de Antony.
Louise, négresse créole, sœur de Zénon, âgée de 14 ans.

Conditions de la vente: les propriétés foncières à un crédit de 1, 2 et 3 ans; et les esclaves à un crédit de 12 mois, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

18 fev

SUCCESSION de Harland.—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le register des testamens—Lundi le 22 fevrier 1836, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente publique à l'encan, rue Madison, près de la rue Condé, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, une bibliothèque de livres de droit et œuvres diverses, consistant en plus de six cent volumes, ensemble les autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Thomas H. Harland.

Conditions de la vente: comptant.

18 fev W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

PAROISSE d'Orléans.—Cour des Preuves.—Attendu que Asel Stalley, a presenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel Miller Nickels décédé intestat. Avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
13 fev W F C DUPLESSIS, Reg. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Pierre Roy a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Raymond Pugeol alias Boileau, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
13 fev W F.C DUPLESSIS, Rég. des Tests.